

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA DÉLÉGATION F.O.-DGFIP

CONSEIL DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE NATIONALE DU TRÉSOR PUBLIC DU 3 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil des Études est traditionnellement l'occasion des bilans en matière de formation initiale. Ceux-ci n'ont de sens que s'ils permettent d'éclairer et d'envisager l'avenir.

La délégation F.O.-DGFiP aura tout au long de cette instance l'occasion sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de vous faire part de nos observations.

Le Syndicat réitère son attachement à une formation de qualité, qu'elle soit initiale ou continue

Mais à l'heure où le rapport Le Bris oriente toutes ses propositions selon une logique d'employabilité immédiate à partir de recrutements soi-disant adaptés permettant de répondre aux besoins de l'État en toutes circonstances et à tout moment à défaut d'une véritable GPEEC, et vise à remettre en cause les dispositifs de formation initiale des agents de l'État, le Syndicat réitère son attachement à une formation de qualité, qu'elle soit initiale ou continue.

Si la formation initiale peut trouver à être personnalisée pour favoriser l'exercice du premier métier, elle doit continuer à se professionnaliser et garder pour ambition de fournir aux stagiaires un socle de connaissances propres à leur permettre d'exercer l'ensemble des métiers de la DGFiP.

Permettre à tous les agents de la DGFiP d'exercer toutes les missions comptables, non comptables, fiscales et informatiques, c'est renoncer à une organisation de la formation en filières métiers et, dans la période transitoire, favoriser au maximum les synergies et les échanges.

De ce point de vue, et nous le disions déjà l'an dernier, les mesures d'évolution des cursus de formation présentées apparaissent bien timides. Ainsi à l'ENT A, les actions communes ne représentent qu'un peu plus de 4 % du volume horaire total (30 H sur environ 670).

La formation initiale est par construction l'occasion de brassages et d'ouverture. C'est d'ailleurs la logique qui a conduit à l'instauration du Cycle Ministériel de Formation Initiale (CMFI). Elle devrait être le véritable creuset de la DGFiP.

On parle beaucoup ces temps-ci de personnalisation et de professionnalisation.

Pour le Syndicat F.O.-DGFiP, professionnaliser la formation, c'est rechercher l'adéquation maximale à l'exercice réel des fonctions.

Pour le Syndicat F.O.-DGFiP, professionnaliser c'est rechercher l'adéquation maximale à l'exercice réel des fonctions plutôt que l'acquisition de connaissances théoriques aux fins de classement comme les promotions précédentes en avaient encore trop largement le sentiment. Sentiment qui s'exprime toujours dans les évaluations et peut périodiquement conduire à un niveau élevé de non titularisation ou de redoublement.

La formation théorique ne peut pas être conditionnée par le classement, même si cette modalité d'affectation, qui doit mieux prendre en compte la situation personnelle, familiale ou sociale, est préférable au recrutement au profil qui pourrait résulter de sa disparition. De fait, la question de l'évaluation est encore cette année posée.

C'est également adapter la scolarité aux évolutions des missions, renforcer encore la maîtrise des outils informatiques métiers et prendre en compte la dimension nouvelle que revêt la comptabilité dans une fonction comptable rénovée ou la reconnaissance toujours attendue des métiers d'accueil.

C'est encore préparer aux fonctions de formateurs occasionnels et intégrer dans la formation initiale des éléments de pédagogie pour adulte.

La préparation au premier métier sous la forme de période d'approfondissement théorique constitue un indispensable complément à la scolarité et au stage pratique. Au-delà du nécessaire élargissement à l'ensemble des métiers, ce sont les contenus qui doivent être renforcés voire adaptés, ce dont témoignent là aussi l'hétérogénéité des évaluations selon les parcours.

Il n'en reste pas moins que ce principe renforce l'idée d'une scolarité autorisant l'acquisition d'un socle de connaissance conçu dans une logique de carrière au-delà de la seule employabilité immédiate.

Cette architecture devrait guider les réflexions pour l'avenir.

La réalisation du stage pratique, véritable élément de professionnalisation et indispensable complément de la formation théorique ne devrait pas être comme c'est encore trop souvent le cas, réduit, voire sacrifié, au regard de la situation des effectifs.

Pour F.O.-DGFiP, il doit être réalisé dans son intégralité et même rallongé s'agissant des agents de catégorie A sans toutefois revêtir un caractère probatoire. Son contenu doit permettre aux agents de tous grades d'aborder leurs futures fonctions dans des conditions optimales.

Cette professionnalisation renforcée devrait logiquement conférer aux scolarités un caractère diplômant, revendication réitérée du syndicat.

Le Syndicat est nettement plus réservé sur la notion de personnalisation de la formation

Nous sommes nettement plus réservés sur la notion de personnalisation.

La personnalisation c'est d'abord la modularité des enseignements en fonction du cursus scolaire antérieur des élèves. F.O.-DGFiP dénonce le transfert du coût de la formation vers les étudiants et leurs familles que constituerait cette mesure.

La personnalisation c'est également le recours croissant à l'optionalité des enseignements.

Si celle-ci peut trouver dans l'hétérogénéité des connaissances bureautiques une justification sous réserve d'une évaluation préalable et du maintien d'une épreuve TIC, nous avions déjà exprimé l'an dernier de plus fortes réticences en matière de comptabilité au regard de l'inégalité qu'elle introduit entre les stagiaires.

Nous ne sommes pas favorables à son introduction dans le module de finances publiques qui serait justifiée par les résultats obtenus au concours à l'issue d'une préparation par correspondance.

La personnalisation peut aussi passer par le développement de l'e-formation. À cet égard le succès de la plateforme *ENT'racte* mérite d'être souligné pour les compléments qu'elle apporte aux élèves comme en témoignent à la fois les statistiques de fréquentation et les évaluations.

Pour F.O.-DGFiP, l'e-formation ne peut être qu'un complément à la formation présentielle. Le développement des ressources dites interactives ne doit pas conduire à utiliser cet outil pour personnaliser davantage les parcours de formation. A fortiori l'utilisation de la plateforme ne doit en aucun cas entrer d'une manière ou d'une autre dans le champ de l'évaluation.

Alors que se conçoit l'organisation future de la formation, le Syndicat ne saurait se satisfaire des bilans des scolarités passées.

À l'heure de ce Conseil des Études, F.O.-DGFiP ne saurait se satisfaire simplement des bilans des scolarités passées dont certains éléments d'information relèvent davantage de la compétence des conseils de scolarité (logements, restaurant...), éléments qui intéressent toutefois les représentants de personnels que nous sommes.

En effet, l'article 2 de l'arrêté du 18 février 2005 précise que le Conseil des Études est consulté sur « l'organisation des études et des formations, le contenu des programmes, le choix des méthodes et, le cas échéant, le régime de contrôle des connaissances ».

C'est pourquoi, au moment où vient d'être nommé un Coordinateur de la conception de l'organisation future de la formation, nous vous interrogeons sur l'état d'avancement de vos propositions d'évolution de la formation des agents de la DGFiP.

En tout état de cause, ces évolutions doivent conduire à une amélioration de la formation des agents, qu'elle soit initiale ou continue, ou qu'il s'agisse de la préparation aux différents concours.

Pour le Syndicat F.O.-DGFiP, les représentants des personnels doivent être associés à cette réflexion. C'est pourquoi les propositions au coordinateur doivent être soumises au préalable au Conseil des Études.